



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du mardi 20 mars 2018

Présidence: Christian Hay

Ouverture: 20h00

Appel: 43 membres présents, 9 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés
Pierre-François Charmillot
Nathalie Eynard
Véronique Grin
Pierre Maeder
Denis Mézentin
Thomas Rigolet
Catherine Safi
Christian Scaiola
Lucia Suva
Non excusés
Rémi Founou

Le quorum est atteint: 81%

Ordre du jour

1. Assermentation.
2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017.
3. Election de l'huissier et de l'huissier suppléant du Conseil.
4. Communications du Président.
5. Communications de la Municipalité – Communiqué No 15.
6. Election d'un membre de la CPU en remplacement de M. L. Théodore.
7. Réponse de la Municipalité au postulat Michel Deruaz « Suivre les recommandations de la cour des comptes du canton de Vaud » du 21 novembre 2016.
8. Dépôt du préavis 2016-2021 N° 24: – Règlement communal d'occupation du domaine public en matière de police du commerce. Nomination d'une commission.
9. Dépôt du préavis 2016-2021 N° 25: – Règlement communal concernant les ventes, foires et marchés sur le domaine public. Nomination d'une commission.
10. Dépôt du préavis 2016-2021 N° 26: – Demande d'un crédit de construction pour la mise en séparatif et le remplacement des services dans le secteur de la rue du Temple. Nomination d'une commission.
11. Dépôt du préavis 2016-2021 N° 28: – Demande d'un crédit pour l'organisation de la manifestation « 700^e anniversaire de la Ville de Rolle ». Nomination d'une commission.
12. Dépôt du préavis 2016-2021 N° 29: – Octroi d'un prêt et d'un don à la paroisse du Cœur de la Côte, Eglise Evangélique Réformée du canton Vaud, pour son nouveau presbytère. Nomination d'une commission.



Conseil Communal de Rolle

13. Associations intercommunales – Présentation au sujet du Conseil Régional par Mme Bermejo Dubois.
14. Divers et propositions individuelles – Interpellation du groupe Rose-Vert: «L'avenir du PPA au Château».

En avant-conseil Mme I. Jorissen, directrice d'ENJEU, diffuse une présentation sur les cantines et les feuilles de route de cette association intercommunale.

Le Président souhaite ensuite la bienvenue à chacun puis procède à l'assermentation de M. Jean Rosset (PSRV) en remplacement de M. Laurent Théodore (PSRV).

Il fait ensuite voter l'ordre du jour modifié au point 6 relatif à l'élection d'un membre à la CPU et à la Cofin. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

3. Election de l'huissier et de l'huissier suppléant du Conseil.

En remplacement de M. Stefan Garrido la Municipalité a proposé, jusqu'à la fin de la législature, la candidature de M. Joseph Salai, employé communal et concierge du Château. Ce dernier ne pourra pas être présent durant le premier semestre et sera remplacé par l'huissier suppléant. C'est Mme Francine Rivero, adjointe du secrétaire municipal, qui est présentée à cette fonction.

Le Président demande si d'autres candidats sont intéressés par ces postes, et cela n'étant pas le cas il passe à l'élection en bloc par acclamations. M. Salai et Mme Rivero sont donc nommés dans leur fonction d'huissier et d'huissière suppléante.

4. Communications du Président

Le Président souligne tout d'abord qu'à l'occasion des dimanches de votations, il faut que les conseillers soient prêts à se transformer en scrutateurs et à donner ainsi un peu de leur temps dominical. La prochaine votation fédérale aura lieu le 10 juin prochain.

Il évoque le décès de M. Daniel Belotti, ancien conseiller communal, syndic de Rolle et député, et salue son engagement politique. Il fait ensuite respecter une minute de silence à sa mémoire.

Il lit la lettre de démission de Mme Malika Manaa et celle de Mme Véronique Perrelet de leur fonction de conseillères communales ainsi que celle de M. Giorgio Micello de sa fonction de membre de la Cofin.

Il signale que l'Union des Communes Vaudoises a édité un manuel d'introduction à la gestion financière communale auquel on peut souscrire au prix de Fr. 35.-.

5. Communications de la Municipalité

Le syndic donne quelques informations au sujet du projet de fusion puisque les groupes de travail (environ 70 personnes) ont commencé à travailler. Une séance plénière en février a clos une série de séances de travail, et la prochaine aura lieu le 17 avril à Essertines; il invite les conseillers à y participer. La dernière plénière se déroulera en juin. L'ambiance de travail est très bonne, des idées se font jour. Le groupe de travail des finances est un groupe dont la tâche est difficile car pour évaluer l'impact d'une fusion de communes il faut pouvoir se baser sur des chiffres vérifiables. L'année 2016 a été choisie pour élaborer des simulations à l'aide du logiciel Visaplan dont dispose la commune de Rolle. Les premières simulations sont assez encourageantes et réjouissantes mais quand on veut se marier il faut tout mettre dans le panier et ne pas se cacher les vérités. Le groupe des finances est encore en train d'accumuler les informations de manière à pouvoir faire des constats objectifs. Il encourage les conseillers à rejoindre l'un ou l'autre groupe de travail, ce qui est possible en tout temps. Cet appel s'adresse aux personnes favorables à la fusion, autant qu'à celles qui ne le sont pas. Un rallye sera organisé le 8 septembre afin de découvrir les 3 communes.



Conseil Communal de Rolle

Mme Choulat Pugnale informe que le rapport du BPA concernant la sécurité au port a été reçu; il recommande de mettre un garde-corps le long de la nouvelle digue, en face de la place de jeux, et d'installer des échelles de secours à l'extrémité de tous les pontons ainsi que l'interdiction du passage des deux-roues motorisés ou non. Une estimation des coûts va être demandée ainsi qu'un crédit complémentaire qui conduiront à une discussion ultérieure. Elle signale que l'ouverture du camping se fera le 29 mars, avec un verre de bienvenue le 7 avril.

Mme Tecon dit que les communes de Rolle et Mont-sur-Rolle ont décidé de soutenir un programme de recherche, le projet REEL – Réseau En Equilibre Local. Cette démarche soutenue et financée par l'OFEN ainsi que par la Direction de l'énergie du Canton se fait en partenariat avec les milieux académiques tels que l'Université de Lucerne, l'EPFL à Lausanne et Sion entre autres. Le projet est mené par Romande Energie et se déroulera sur la période 2018 à 2021 avec des propriétaires et locataires volontaires. Une information publique sera organisée le 25 avril au Casino de Rolle à 20h00. Sujet pas simple mais extrêmement intéressant.

M. Haldimann rappelle la semaine de lutte contre le racisme menée conjointement sur le territoire rollois par la Cocise et le Sésame et invite les conseillers à contacter le Sésame pour aller voir l'exposition des travaux des jeunes sur ce thème. Le Centre Sésame se porte bien et beaucoup d'étudiants des écoles sociales et pédagogiques le prennent en exemple et viennent le visiter, ce dont on peut se féliciter.

6. Election d'un membre de la CPU en remplacement de M. L. Théodore.

M. Jean Rosset est proposé en remplacement de M. Laurent Théodore à la CPU et Mme Dominique Perren est proposée en remplacement de M. Giorgio Micello à la Cofin. Sans autres candidatures les deux conseillers sont élus à l'unanimité.

7. Réponse de la Municipalité au postulat Michel Deruaz « Suivre les recommandations de la Cour des comptes du canton de Vaud » du 21 novembre 2016.

Le Syndic remercie l'assemblée de sa patience quant à cette réponse. C'était très intéressant pour lui d'aller à la découverte de l'autre univers politique de la région qui est partagé avec les associations. Son constat est que selon le rapport de la Cour des comptes on n'est pas en trop grand décalage de fonctionnement même s'il y a de gros efforts à fournir en matière de communication. Il a le sentiment que tous les outils démocratiques existent, encore faut-il qu'on les pratique et il encourage les conseillers à participer de manière plus disciplinée et de prendre le temps de bien étudier les dossiers. Il est personnellement conseiller intercommunal du Conseil Régional et reconnaît qu'il est assez laborieux, lorsqu'il s'agit de travailler dans une commission sur un projet qui est à l'autre bout du territoire du district, de prendre du temps et que c'est un gros travail. Il y a 4 mesures qui devraient être mises en place dont une grande partie se retrouve dans le thème de la communication. Pour l'ARAS, qui ne comporte que des exécutifs dans son Conseil intercommunal, une interpellation va se faire afin que cette organisation change le plus rapidement possible, car c'est le signe d'un déficit démocratique. Il a constaté le même problème auprès de la Protection civile qui ne dispose également pas d'un Conseil intercommunal alors que son impact financier est assez important pour que cela se justifie. Son constat est que pour certaines de ces associations le monde politique, hormis le fait qu'il finance les activités, est quelque chose de secondaire, et il faudrait tenter d'intervenir auprès de ces associations afin que sur leur site internet il y ait une transparence de fonctionnement. L'une des deux grosses associations par son impact financier est ENJEU et c'est un bon exemple sur le plan du fonctionnement avec ses statuts assez récents, même si des efforts sont encore à faire en termes de communication. Mais en tant que responsables politiques désignés par la population il faut également aller chercher l'information sans toujours l'attendre. L'une des recommandations souhaite que les membres des Conseils intercommunaux soient documentés avant les séances et désignent un conseiller qui rapportera devant le Conseil communal. Un des aspects à améliorer est celui des commissions des finances des diverses associations intercommunales pour qu'elles puissent avoir des échanges avec les Cofin des communes puisqu'elles œuvrent dans le même sens, de même pour les commissions de gestion. La vision à 5 ans est également un vœu afin de pouvoir ouvrir des perspectives à moyen terme.



Conseil Communal de Rolle

M. Haldimann complète, au sujet de l'ARAS, en disant que dans son Conseil ne figurent que des représentants d'exécutifs et à ce propos, une motion transformée en postulat par Claudine Wyssa dont le rapport a été accepté à l'unanimité, demande au Conseil d'Etat de réfléchir afin de rendre ce Conseil plus démocratique; c'est en cours.

M. Deruaz remercie la Municipalité et le syndic pour le travail accompli, et précise qu'il fut assez satisfait à la première lecture de la réponse. A la seconde lecture il s'est rendu compte qu'une partie des choses lues précédemment l'avait été entre les lignes. Il a été un peu surpris par le choix des associations listées et il n'est pas certain que l'association du Casino Théâtre et l'association Sésame soient des associations intercommunales. Dans les autres il y a les relations, les sociétés anonymes et il aurait aimé y voir la Sadec car elle représente des enjeux, bien qu'indirects, pour la commune. Il aurait bien vu également les Associations de communes (AdCV et UCV) sachant que Rolle est membre de ces deux associations ce qui représente des cotisations et des frais. Il propose à la Municipalité de conserver ces fiches et de les faire figurer dans le rapport de gestion car on voit qu'à chaque séance de Conseil il y a des démissions et des assermentations et souvent de nouveaux conseillers se retrouvent délégués ou suppléants. Il pense que ces fiches pourraient être complétées et quand on voit que le budget d'ENJEU est plus important que celui de la commune de Rolle il y a encore quelques années, et ceux d'autres associations, on voit également que la part de Rolle est beaucoup plus importante que par exemple dans le Conseil régional. Cela vaudrait donc la peine d'y mentionner la part du financement payée par la commune, ainsi que les équivalents plein temps du personnel qui y travaille. Il se demande parfois si les administrations des associations intercommunales, plutôt que d'alléger le travail des administrations communales, ne leur donnent pas plus de travail. Il faut veiller à ce que ce ne le soit pas. Ce travail n'aura de sens que s'il est prolongé, régulièrement mis à jour. Dans les conclusions certaines sont opérationnelles avec un report des charges sur les conseillers communaux, ce qui est de bonne guerre, mais Il faudra veiller, au moment du changement de statuts de ces associations, à faire attention car il pense que des éléments montrent bien que quand on a un Conseil de direction dans lequel se trouve un municipal par commune et que dans le Conseil intercommunal il y a de nouveau un municipal par commune, au niveau de la Municipalité on doit être collégial ce qui n'est pas le cas dans un législatif. Les représentants d'une municipalité au niveau des législatifs sont solidaires des membres du Comité de direction, ce qui fait un groupe de soutien dur, difficile à faire bouger au niveau démocratique. Au moment des révisions de statuts il faudra se demander si les membres du Comité directeur représentent leur commune ou l'association. Cette question est fondamentale, et son sentiment est qu'ils représentent plutôt leur commune. C'est une question majeure dont on ne pourra pas faire l'économie si on veut que ces associations restent crédibles.

Le Syndic confirme que tout est perfectible et les réponses apportées l'ont été sur la base de l'interprétation des questions un peu floues de la part de la Cour des Comptes qui ne sont pas des lignes de conduite absolues. Si on devait réfléchir à la question des exécutifs dans les associations il faudrait déjà se tourner vers le Grand Conseil vaudois qui comporte énormément de responsables politiques et il se demande s'ils représentent leur commune ou leur district, ou leur parti, ou vraiment le Canton. Concernant l'impact financier pour notre commune, il a demandé à la boursière de créer une nouvelle monnaie à la Municipalité dénommée le point d'impôt dont la référence est à 59,5% et le taux à Fr. 825'000.-; désormais la Municipalité ne parlera plus qu'en points d'impôt. En parallèle il a établi la liste exhaustive des associations intercommunales dont les participations ont été transformées en points d'impôts, au centième près. Les conseillers recevront cette liste dans le prochain rapport des comptes et plus précis ce ne sera pas possible. Cette liste sera disponible chaque année.

M. Haldimann s'engage à répondre à la question sous-jacente de savoir quelles prestations ont fait augmenter le nombre d'EPT d'ENJEU, sachant qu'un nouveau collège a été ouvert.

Le Président fait ensuite voter l'acceptation de la réponse de la Municipalité au postulat Michel Deruaz. Le vote qui s'ensuit montre que la réponse est acceptée à la majorité.



Conseil Communal de Rolle

8. Dépôt du préavis 2016-2021 N° 24: – Règlement communal d'occupation du domaine public en matière de police du commerce. Nomination d'une commission.

Les membres de la commission sur les suivants :

- UDC, présidence; Mme Safi, rapporteur; Mmes Carrard Gay, Gentile, Grin, Schlup, membres; M. Nicolo, membre.

La composition de la commission est acceptée à l'unanimité.

9. Dépôt du préavis 2016-2021 N° 25: – Règlement communal concernant les ventes, foires et marchés sur le domaine public. Nomination d'une commission.

Les membres de la commission sur les suivants :

- UDC, présidence; Mme Safi, rapporteur; Mmes Carrard Gay, Gentile, Grin, Schlup, membres; M. Nicolo, membre.

La composition de la commission est acceptée à l'unanimité.

10. Dépôt du préavis 2016-2021 N° 26: – Demande d'un crédit de construction pour la mise en séparatif et le remplacement des services dans le secteur de la rue du Temple. Nomination d'une commission.

Les membres de la commission sur les suivants:

- M. Rosset, président; M. Bréchon, rapporteur; Mmes Gentile, Suvà, membres; MM. Chappuis, Capriati, Petit, membres.

La composition de la commission est acceptée à l'unanimité.

11. Dépôt du préavis 2016-2021 N° 28: – Demande d'un crédit pour l'organisation de la manifestation « 700^e anniversaire de la Ville de Rolle ». Nomination d'une commission.

Les membres de la commission sur les suivants :

- M. Buvelot, président; M. Scaiola, rapporteur; Mme Beck, membre; MM. Micello, Anderegg, Blaser, Petit, membres.

La composition de la commission est acceptée à la majorité.

12. Dépôt du préavis 2016-2021 N° 29: – Octroi d'un prêt et d'un don à la paroisse du Cœur de la Côte, Eglise Evangélique Réformée du Canton de Vaud pour son nouveau presbytère.

Ce préavis est transmis à la Cofin.

M. Bréchon demande quels sont les critères de choix entre la Cofin ou une Commission ad hoc pour un préavis tel que celui-ci.

M. Jaquet lui répond qu'il s'agit d'une logique financière.

13. Associations intercommunales.

Mme Vollenweider confirme qu'avant la dernière séance d'ENJEU les délégués rollois ont été convoqués par la Municipalité afin de discuter de l'ordre du jour. Lors de la séance il a été discuté du règlement du personnel qui a été approuvé et accepté. Il a eu également un postulat déposé par Mme Perren et M. Roland au sujet du prix des repas aux cantines. Une séance supplémentaire du Conseil intercommunal a été ajoutée en septembre afin de discuter du règlement des accueils en milieu familial et du règlement du Conseil intercommunal. La prochaine séance est prévue le 6 juin à Mont-sur-Rolle.

M. Haldimann admet que la séance de préparation a été convoquée un peu tardivement (le lundi soir pour la séance du mercredi soir suivant), mais la Municipalité estime qu'il est important que les délégués se déplacent pour de telles séances afin de pouvoir discuter des enjeux de façon approfondie.



Conseil Communal de Rolle

Le Syndic rappelle que le présent Conseil a voté le DISREN ce qui nous implique dans les projets de Nyon et que l'on fasse partie des cercles porteurs ou pas on devra participer. La grande difficulté du DISREN est évidemment d'anticiper nos dépenses lorsqu'elles sont prévues au Conseil régional et les perspectives ne sont pas forcément en adéquation avec nos préparations de budget. Cette année les Fr. 100'000.- ont été budgétés car l'information a passé, mais pour toute une liste d'autres investissements on ne sait pas encore quand on devra payer les factures.

Le passage à Gland pour lequel Rolle devra participer l'interpelle car il faudra également créer un passage sous-voies à Rolle et il espère que ce jour-là le Conseil régional existera toujours et qu'on pourra bénéficier d'une aide solidaire comme c'est le cas pour Gland actuellement. On peut se poser la question de la pérennité du Conseil Régional. Il y a également la question de la position géographique dans le district car on est souvent tourné vers Genève alors que les intérêts de Rolle sont eux souvent dirigés vers la région morgienne. Pour exemple une nouvelle station d'épuration s'est réalisée du côté de Nyon alors que Rolle travaille avec celle qui se réalisera du côté de Morges. La question de savoir comment s'imbriquent tous ces paramètres géographiques par rapport au Conseil régional et à la vie de la commune est pertinente.

M. Haldimann relève que le Conseil régional permet la participation du Canton, voire celle de la Confédération.

M. Micello remarque qu'il est à croire que rien ne se faisait avant le Conseil régional...

M. Bréchon se dit que pour le futur passage sous-voies il vaut la peine de rester au Conseil régional plutôt que d'en sortir, et ensuite il confirme que beaucoup se faisait avant le Conseil régional, mais à charge des communes sans l'aide du Canton ou de la Confédération.

M. Paley à qui il semble que ce n'est pas aux communes de payer les routes, constate qu'elles représentent le plus gros montant; la gare qui appartient aux CFF devrait être prise en charge par eux alors que c'est la commune qui préfinance ce que d'autres devraient payer. L'addition des chiffres qui concernent Rolle donne un montant de moins de Fr. 200'000.- alors qu'on en paie Fr. 230'000.-. Il peine à voir les intérêts de Rolle en la matière. On paie pour les CFF et pour la Confédération en matière de routes.

Mme Bermejo Dubois recadre en expliquant qu'il s'agit du budget de la région concernant des projets régionaux et le propos est de dire qu'on ne défend pas que les intérêts d'une commune mais ceux de la région pour laquelle avec de faibles investissements on parvient à réaliser de gros projets puisque des fonds sont amenés de parts et d'autres.

Mme Tecon demande à ce que l'on considère les tableaux et les chiffres avec un peu de recul; il ne suffit pas d'additionner deux colonnes de chiffres et de faire une somme. Pour le préavis 11-2017 le montant de Fr. 110'000.- correspond à l'étude de base pour laquelle chacune des communes concernées participera en gros à hauteur de Fr. 35'000.-. Le projet dans son entier est de plus d'un mio et il bénéficiera de 55% d'apports de la Confédération et du Canton. Il est trop réducteur de comparer sans aligner toutes les données. S'agissant des routes, le Canton a été assez malin pour donner les routes aux communes et ce projet de routes prévoit entre Tannay et Perroy d'avoir une uniformisation de la Route Suisse (RC1) avec des parcours de mobilité douce, des trottoirs, des arbres et autres. Ce sujet reviendra sur la table de Rolle lorsqu'il s'agira de traiter la sortie côté Perroy, à nos frais.

Le Syndic rebondit sur l'une de ses précédentes interventions et remarque que le traitement de la route de Genève jusqu'à Perroy sera pris en charge, mais qu'en sera-t-il de Perroy jusqu'à Lausanne, est-ce que le traitement sera le même sachant que la Route Suisse est la Route Suisse... Ce type d'interrogations commence à l'interpeller.

M. Bréchon, au sujet du futur centre sportif régional prévu à Perroy, pose la question à la Municipalité à savoir si ce projet peut se trouver dans le pipe-line du Conseil régional.

Mme Tecon relève que ce projet est intéressant parce qu'on a commencé à le travailler depuis 2012, Perroy ayant réuni quelques communes autour de la table. Très vite certaines ne se sont pas senties concernées lorsqu'il a fallu payer les crédits d'études. Un projet d'urbanisme pour ce centre sportif a tout de même abouti. Entre temps les besoins d'écoles se sont fait sentir et ce projet sera mené



conjointement avec le développement et les constructions des écoles, des salles nécessaires aux écoles ainsi que les terrains et cela fera sens de tout traiter en même temps.

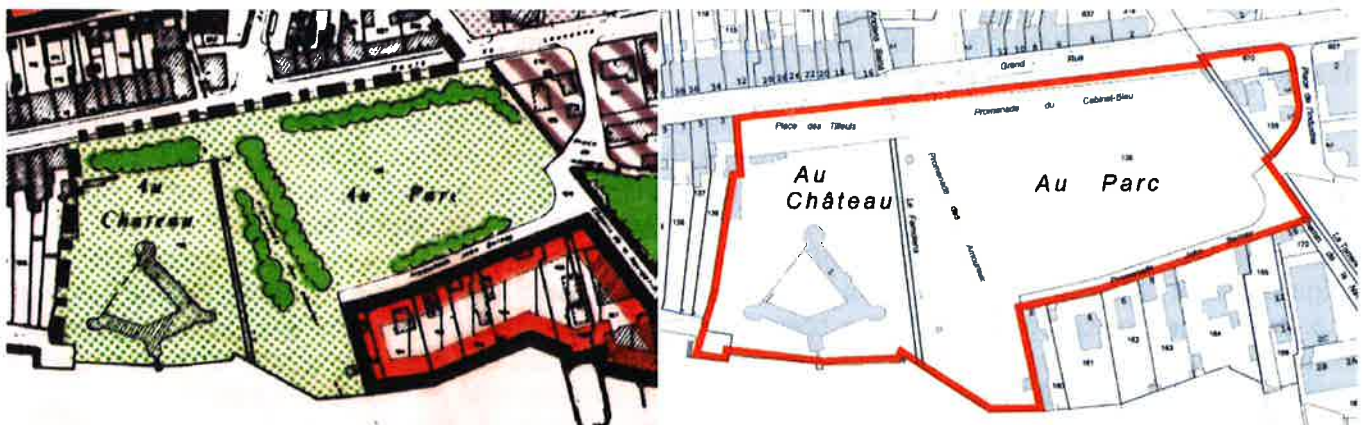
14. Divers et propositions individuelles – Interpellation du groupe Rose-Vert: «L'avenir du PPA au Château ».

M. Micello estime que bien des associations sportives importantes de la région ont besoin d'infrastructures. Elles entendent parler de ce centre régional depuis quelques années et se questionnent sur une échéance pour que les jeunes puissent pratiquer leur sport de manière convenable. Y a-t-il une vision temporelle un peu plus précise?

Le Syndic confirme qu'il est favorable à un centre régional sportif et il faut investir pour ce centre public. Evidemment ce projet est lié à celui du collège et on est dans l'attente des décisions de la commune de Perroy. Son seul souci est d'amortir un peu avant de dépenser à nouveau.

Le Président passe la parole à M. Bréchon au sujet de l'interpellation.

M. Bréchon détaille les plans ci-dessous et signale que le périmètre du PPA correspond au liseré orange. Aujourd'hui environ 250 voitures stationnent sur la zone de verdure, en toute illégalité puisque cette zone n'est pas censée être destinée à des places de parc. A propos de Perroy, le syndic a récemment obtenu auprès du Canton un dézonage partiel, sachant que c'est compliqué à obtenir sauf pour des zones d'utilité publique. Au Château il faudra aussi dézoner et on pourrait imaginer aujourd'hui négocier et pour négocier il faut demander un dézonage et c'est la question à laquelle on va parvenir; est-ce que la Municipalité va entreprendre un dézonage partiel en vue de la réalisation du PPA, sachant que cette demande est possible à partir du 31 janvier 2018. Les signataires ont été surpris de ne pas trouver dans le programme de législature, sous le chapitre urbanisme, « PPA Plan Partiel d'Affectation au Château » alors que dans les rapports de gestion, jusqu'en 2015, ce chapitre était régulièrement mentionné et on en voyait les avancements. C'est aussi pour cela que l'interpellation a été déposée. Et enfin en deux ans ce Conseil a validé trois plans de quartiers concernant des terrains privés à 90%. D'autres plans de quartiers, toujours privés, vont encore arriver alors que le PPA où on peut réaliser du public n'avance pas. Occupons-nous des rollois.



Mme Tecon précise que les plans de quartiers des privés ne coûtent rien à la Commune. A propos du PPA du Château elle fait un petit historique : les travaux de la Grand Rue ont supprimé les places de parc et celles-ci ont été compensées autour du Château. Le Canton a dit OK mais on vous oblige à faire un PPA de manière à ce que cette situation ne soit pas pérenne et qu'une solution soit trouvée. C'est dans ces conditions que le PPA démarre auprès de 3 ou 4 bureaux auxquels il est demandé de réfléchir. Comme base on leur demande d'intégrer à la réflexion un parking souterrain de 250 à 300 places, d'accueillir la présence de manifestations avec chapiteaux, tentes, d'évaluer l'implantation d'un bâtiment public (salle des fêtes), d'évaluer le potentiel de construction de l'îlot où se trouvent les pompes à essence du garage Sirca ainsi que sous les maisons dont la commune est propriétaire, tout cela pour parvenir à la création d'un lieu de vie attractif et identitaire. On démarre avec ces propositions dont



Conseil Communal de Rolle

certaines comprennent une salle des fêtes à divers endroits, propositions régulièrement présentées à la CPU, puis on part sur un principe de travail qu'effectivement cette salle des fêtes pourrait se tenir dans l'îlot qui ferait face au Château et la place d'armes qui redeviendrait la place d'arme et qui permettrait l'installation de grandes infrastructures pour de grandes manifestations. Mais on se heurte à différents blocages: parking qu'il faut financer si on peut le faire, (projet de parking souterrain bloqué à Coppet car le Canton considère que c'est presque de la surface bâtie), les municipaux intégrés à la réflexion sur l'utilisation du Château mais finalement avec la fusion et tous les autres projets chacun travaille à fond sans pouvoir forcément dégager du temps pour la réflexion du Château, et entre temps le moratoire arrive à terme ce qui fait qu'il faut faire avancer le PPA plutôt que la réflexion sur le Château. La réalisation du parking est le but du PPA du Château et pour le moment la salle d'utilité publique est prévue dans l'îlot, et la réflexion va continuer en ce sens avec des projets présentés à la CPU.

M. Bréchon est interloqué par le fait que le Canton autorise des parkings en surface dans les zones vertes mais pourrait interdire un parking souterrain recouvert de gazon. La procédure de l'interpellation permet de proposer une résolution, qui est la suivante, sur laquelle les conseillers vont devoir se prononcer:

Résolution

Le conseil communal encourage la Municipalité à tout mettre en œuvre auprès du Canton pour obtenir la possibilité de réaliser le parking souterrain et les autres équipements publics prévus dans le secteur du Château.

M. Deruaz demande aux initiants si tout mettre en œuvre auprès du Canton c'est aussi demander une dispense de péréquation pendant 2 ou 3 ans pour financer, et quelle est la position de la Municipalité face à cette résolution ?

M. Paley veut savoir quels sont les autres équipements publics prévus.

Mme Tecon explique qu'une zone d'équipements publics permet des équipements publics; après, le temps que les choses passent il y aura une évaluation des autorités et du Conseil qui, selon les possibilités financières disponibles et les besoins en équipements publics, détermineront les installations. Ce qui pour l'instant est figé est une affectation, comme par exemple le parking souterrain, et après il y aura des propositions. Il faut bien comprendre qu'un PPA propose des affectations et non pas un projet concret et ficelé. En réponse à la question de M. Deruaz, elle indique n'avoir aucun problème avec la résolution qui de toute façon ne changera rien à leur façon de faire et de travailler. Encore une remarque au sujet du terme « dézonage » qui n'est peut-être pas approprié dans le cas présent.

M. Joly demande ce qu'il adviendra du terrain de foot qui se trouve dans la zone concernée et qui est passablement utilisé.

Mme Tecon confirme que le but est d'enlever le terrain de foot qui, d'après les joueurs, n'en est pas vraiment un. On parle d'urbanisation et d'un projet qui se fera le jour où on aura trouvé une solution pour les utilisateurs du terrain, mais cela fait sens à côté du Château d'avoir une place d'armes plutôt qu'un terrain de sport.

M. Buvelot estime que le Syndic a donné une réponse qui le satisfait dans la mesure où nous sortons d'investissements très importants, qui ont été bien menés à terme mais qui ont coûté « un saladier » et il croit que ce n'est pas le moment d'en remettre une couche. Il faut laisser à la Municipalité et à la population la possibilité de se remettre paisiblement à flot économiquement avant de se relancer dans de grands projets.

M. Bréchon abonde dans le sens de M. Buvelot en ce qui concerne une salle des fêtes, mais le parking souterrain est une opération très rentable pour des entreprises privées et on peut considérer que certains parkings sont extrêmement lucratifs, comme par exemple à Nyon pour lequel la commune a des actions.

Mme Tecon termine en disant que la commune a une responsabilité face au Canton pour terminer ce PPA dans le sens où le Canton ne permet pas les voitures en surface, ce qui n'est qu'une solution provisoire. Pour cette raison il faut aller de l'avant.



Conseil Communal de Rolle

Le Syndic remarque qu'il faut un parking souterrain et que le projet est lié à celui de Perroy car il faut pouvoir reloger les joueurs pour lesquels l'espace se rétrécit. Par ailleurs on peut demander de l'aide au Conseil régional mais quand il aura des projets de centres sportifs ailleurs il faudra aussi y participer.

Le Président clôt le débat et fait voter la résolution. Le vote montre que la résolution est refusée par 19 non, 14 oui, 6 abstentions.

M. Deruaz remercie le Syndic pour ses informations relatives au projet de fusion. Il était un peu dépité après avoir lu les documents de préparation de séance car les mots « fusion », « Tartegnin », « Essertines » n'apparaissaient nulle part. Les Conseils concernés devraient voter d'ici un an à un an et demi sur ce projet et ensuite les citoyens. On s'est engagé dans ce projet il y a environ deux ans, et il lui semble qu'à présent à Rolle on n'en entend plus parler. Evidemment les poids des communes sont très différents mais il faudra obtenir la majorité des voix lors de chaque vote, et pour avoir étudié ce qui s'est passé ailleurs, c'est dans les communes où on n'en pas suffisamment parlé que les projets n'ont pas passé. C'est vraiment important qu'on en parle à Rolle, et de ce point de vue on a l'opportunité de la Fête du 700^e qui aura lieu l'année des votes. Si on reprend l'historique de cette ville, on a la chance d'avoir beaucoup de personnes fraîchement naturalisées plutôt que beaucoup de bourgeois d'origine. Il y a une fête populaire en juin et peut-être est-il prévu d'impliquer les 2 autres communes; ce projet de fusion n'a pour lui de sens que s'il s'agit d'une première étape. Il pense que le Cœur de la Côte ne devrait pas être un district mais une commune car c'est au niveau communal que se prennent les décisions. Pour certaines des associations intercommunales, ENJEU – SIDERE – AIER – le jour où on obtiendra la fusion des communes qui les font vivre, elles n'auront plus de raison d'être. C'est le rôle des conseillers communaux, pour ou contre la fusion, de mener le débat afin qu'il ait lieu et que la population puisse se décider en connaissance de cause.

M. Bréchon est très content d'apprendre qu'un marché du soir se tiendra les jeudis de 16h00 à 20h00 d'avril à septembre. Est-ce que la collaboration avec l'Hostellerie du Château est liée à la patente obligatoire pour la vente des boissons sur place, et est-ce que les vigneron de la Côte et le brasseur qui avaient l'habitude de venir pourront toujours vendre sur place ou est-ce que l'exclusivité du débit de boissons sera réservée à l'Hostellerie du Château?

Mme Choulat Pugnale confirme que les vigneron et autres brasseurs pourront toujours venir promouvoir leurs produits et les faire déguster, mais c'est l'Hostellerie du Château qui procédera à la vente. Pas de mise à l'enquête nécessaire.

Mme Perren, qui trouve que l'on a récemment beaucoup parlé du Marché, trouve que quand on voit la situation de la Grand Rue, il y a de quoi être inquiet; plus de 15 arcades sont fermées et des vitrines froides s'installent. Quelles sont les mesures cadres envisagées par la Municipalité pour redynamiser cette Grand Rue? Où en est la situation des places de parc prévues en fonction de celles qui seront supprimées?

Mme Choulat Pugnale se dit que pour dynamiser des enseignes il faut les fréquenter, ce qui peut être fait par les rollois qui n'ont pas tous besoin d'une place de stationnement pour faire des achats. Pour les places de parc, le sujet est en discussion au sein de la Municipalité sachant bien que le plan de quartier Buttes-Jardins va débiter avec ses 40 places en moins. Il faudra trouver des solutions et ensemble ils les trouveront.

Le Président clôt la séance à 21h55.

Au nom du Conseil communal


Christian HAY
Président




Violaine CHERPILLOD
Secrétaire